L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 FEVRIER 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 25 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers, et brodequins.

Par S. Guinault, à Boul guy, rue Valence, entre St Georges et Long—une vacherie.

Par D. E. Morphy, au No 20 rue Commerce—ale et porter.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 20 de la rue de Chartres—habillements, lingerie, chapeaux, malles, &c.

Par D. E. Morphy, à l'angle des rues Gravier et Delta—mais.

Ale et porter importés.—Voir l'avis d'encan de D. E. Morphy.

Mais.—Voir l'avis d'encan de D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Jeudi, 25 Février 1875.

OPERA.—A midi, le Barbier de Sévi le; le soir la Grande Duchesse de Gerolstein.
VARIÉTÉS.—Lady of Lyons.
ACADÉMIE.—Minstrels Havery.
ST CHARLES.—Katy Mayhew et Ben Debar.
GLOBE.—Can-Can.

La Soumission.

Il nous semblait impossible qu'après la publication faite dans les dépêches d'hier matin, des conclusions du comité congressionnel d'enquête de la Louisiane, nos représentants ne comprissent pas quelle force nouvelle ce rapport leur donnait, et qu'ils consentissent, de gaieté de cœur, à renoncer aux avantages qui résultaient des déclarations du comité. C'est, cependant, ce qu'a fait la majorité en votant l'adoption de la proposition Wheeler.

Ce vote est déplorable, mais comme la majorité n'a été que d'une voix, nous espérons encore qu'il n'est pas final et que le vote sera annulé par une reprise en considération.

L'accueil fait dans la ménagerie Hahn à la nouvelle du vote est de nature à faire regretter aux 34 membres de la majorité conservatrice leur acceptation d'une proposition qui mettrait à la reconnaissance de leur droit, la condition humiliante de devoir leurs siéges au vote d'une minorité usurpatrice. Ce qui s'est passé à l'Hôtel St. Louis, est la censure la plus sévère du vote des 34, et cela devrait suffire pour les ramener à un sentiment plus vrai de la situation et de la véritable politique que commande l'intérêt et la dignité de la Louisiane.

Jamais la perspective n'a été meilleure pour nous à Washington et tout nous porte à croire que si nos représentants restent fermes, la force des choses amènera promptement cette justice que nous réclamons depuis deux ans.

Nous conjurons donc les membres de la majorité de revenir sur leur décision pendant qu'il en est temps encore et d'annuler une décision dont les conséquences peuvent être un obstacle au triomphe de notre cause, décision qui est un sacrifice des principes et des droits sans compensation assurée, comme le démontre l'attitude des radicaux présidés par Hahn.

Il est encore temps de revenir dans la bonne voie et de ramener dans le caucus conservateur cette unité de vues qui a caractérisé les premières résolutions après le 4 janvier, et qui a excité l'admiration en Louisiane et dans toute l'Union.

La situation est tellement grave que les petites considérations d'amour-propre, de sentiments froissés par des critiques exagérées ou inopportunes, doivent être mises de côté.

Le peuple a le droit de compter sur une décision indépendante et consciencieuse de la part de ses Représentants et ceux-ci doivent agir en patriotes, n'ayant d'autre mobile que le bien public et le désir d'agir conformément aux vues de la majorité de leurs commettants.

Le caucus se réunit aujourd'hui à onze heures et nous avons encore l'espoir de le voir revenir sur sa décision d'hier.

Le Bureau des Retours.

Les quatre membres du Bureau des retours, Wells, Anderson, Casanave et Kenner, qui ont consenti à se faire les instruments serviles de Kellogg et à renverser les résultats de l'élection du 2 novembre 1874, ont prétendu qu'ils avaient été calomniés par la presse conservatrice de la Louisiane.

Les voici maintenant mis au pilori par un comité du Congrès composé de cinq républicains et de deux démocrates.

Nous reproduisons sans commentaires le passage du rapport qui leur est applicable :

"Nous soutenons en conséquence qu'en novembre 1874, le peuple de l'Etat de la Louisiane a eu un enregistrement loyal et une élection libre et paisible, ou une majorité conservatrice positive a été élue à la chambre basse de la législature, majorité dont les conservateurs ont été privés par l'*action injuste, illégale, arbitraire* du Bureau des retours.

"En conséquence nous sommes tous d'accord sur la résolution rapportée à la Chambre par le comité quant à la conduite du Bureau de Retours. Ainsi le comité est unanime sur le fait que la conduite de ce Bureau a annulé la volonté du peuple exprimée aux polls le 3 novembre 1874.

Le peuple a élu à la Chambre basse de la législature une majorité de conservateurs. Une portion des conservateurs ainsi élus ne purent obtenir leurs certificats qui leur furent refusés. C'est un acte de grande injustice pour les individus, et d'un très grand danger pour les Etats et les gouvernements libres et qui devrait être immédiatement corrigé par toute autorité compétente."

KELLOGG LE BON APOTRE.

Kellogg, l'usurpateur, l'instigateur des fraudes du Bureau des retours, l'auteur de l'intervention fédérale du 4 janvier et de la désorganisation de la Législature, a l'impudence de télégraphier à M. Wheeler qu'il s'oppose à une session extraordinaire, à cause des dépenses qu'elle entraînerait pour l'Etat. Or, comme ces dépenses seraient nécessitées par son fait et celui de ses séides du Bureau des retours, il ne serait que juste de les mettre à leur charge.

Voici le télégramme de cet hypocrite et perfide personnage qui paraissait, on le remarquera, considérer l'arrangement comme déjà conclu à la date d'avant-hier, comme s'il était certain, à l'avance, d'une majorité dans le caucus conservateur.

Nouvelle-Orléans 23 février 1875
A l'Hon. Wm. A. Wheeler, M. C. à Washington.

Il me semble qu'une session extraordinaire n'est pas nécessaire, et la dépense dans la situation pécuniaire actuelle de l'Etat sera très sérieuse. La session régulière ne se termine qu'à minuit le jeudi 4 mars. Si les conservateurs veulent prendre leurs siéges, il y aura assez de temps pour régler les conditions de l'arrangement et pour passer les mesures de réforme qui sont urgentes. Je coopérerai sincèrement à ce but. Si le Président et MOI-MEME pensons qu'une session extraordinaire doit être appelée, je l'appellerai; mais, en tout cas, je demande que vous veuillez ici immédiatement pour aider à l'exécution des détails de l'arrangement proposé.

Wm. P. KELLOGG.

Un dernier mot!
Un dernier mot!
$75,000
Seront distribués en lots
Seront distribués en lots
Par la Loterie d'Etat de la Louisiane
Au tirage de Samedi prochain.
Le gros lot
Le gros lot
Est de $20,000!

—Le 10e conseil de guerre séant à Paris, sous la présidence de M. Lebelin de Dionne, colonel du 4e de ligne, dans l'audience d'hier, a condamné à dix ans de travaux forcés le nommé Hector-Napoléon Dupont, né à Nouart (Ardennes), peintre en bâtiments et en décors, accusé de complicité dans l'arrestation et l'assassinat du général Clément Thomas, le 18 mars 1871. Le jugement, affirmatif sur la question de complicité d'assassinat, a accordé des circonstances atténuantes à l'accusé.

Caucus Conservateur.

Adoption du Compromis, PAR Une voix de majorité.

Le caucus conservateur s'est réuni hier à dix heures. Les partisans du compromis ont encore une fois réussi à voter une motion pour siéger en secret, ce qui semble inconcevable dans les circonstances actuelles, et surtout en présence du fait que les opinions et les votes des représentants ne sont un secret pour personne.

La preuve en est qu'une heure après l'ajournement du caucus, les journaux du soir annonçaient que le caucus avait voté en faveur du compromis Wheeler par une voix de majorité.

Le *Bulletin* a même donné, dans une édition extraordinaire, le vote pour et contre que nous reproduisons en rétablissant le nom de M. Delhommer.

En faveur du compromis:

Bailey, Blaffer, Bower, Beasley, Brice, Carmouche, Carlos, Durr, Estilliette, R. R. Edwards, Hall, Jones, Johnson, Kidd, Kelly, Lafargue, McClellan, Mitchell, McAlpin, Martin, Meredith, Nunez, O'Quin, Pipes, Richardson, Seamans, Scales, Selph, Smith, Stafford, Schuler, Webb, Walters et Young—34.

Contre.

Aldigé, Booth, Byrne, Burckhart, Billieu, Cousin, Collins, Deblanc, Dupré, Delhommer, Dunn, Elliott, B. Edwards, Gilmore, Howard, Horan, Jeffries, Koontz, Kummel, Lockett, Land, Maginnis, Mathews, Pascal, Roman, Sibilsky, Scherck, Schwing, Vaughan, Voorhies, Walker, Wiltz et Wells—33.

Il y avait trois absents MM. McGee, Dugas et Vidrine.

Le *Picayune* et le *Times* ont commis une erreur en disant qu'une dépêche reçue de Washington et conseillant l'acceptation du compromis était signée de MM. Lamar, Potter, Blaine, Phelps, Gordon, Marshall et autres. La dépêche en question n'est signée que par MM. Zacharie et Burke, et elle indique les membres du Congrès précités comme étant les amis qu'ils ont consultés.

Une autre dépêche très importante d'un membre influent du Congrès recommandant fortement le rejet du compromis a été lue au caucus. Une dépêche de M. Marr reçue le soir, recommande aussi fortement le rejet du compromis qui aurait, selon lui, des conséquences funestes.

La première résolution du caucus conservateur.

Quelques jours après le 4 janvier, les membres du caucus conservateur ont adopté, A L'UNANIMITÉ, la résolution de ne retourner à la Législature que comme ils en étaient sortis, avec leur président et leur organisation complète. Ils se doivent de rester fidèles à cet engagement d'honneur et cette décision ne peut être renversée par une décision ultérieure prise seulement à la majorité D'UNE VOIX!

L'idée que le sort de la Louisiane peut être compromis par une voix de majorité, a quelque chose de répugnant à la conscience publique. On exige un vote des deux tiers pour des sujets qui ont moins de gravité que celui-là.

Comment les radicaux entendent le compromis.

Une des conséquences du compromis Wheeler serait que les conservateurs n'ayant de majorité que dans la Chambre et ayant reconnu la légalité de la législature Hahn et de tous ses actes jusqu'à ce jour, ne pourraient défaire rien de ce qui a été fait sans le consentement du Sénat qui resterait avec une forte majorité radicale.

C'est, en prévision de cette situation que le Sénat d'Antoine a voulu se hâter hier, en apprenant le vote sur le compromis, de se voter des pouvoirs exceptionnels.

Un bill a été présenté pour régler le mode de remplacement du gouverneur et du lieutenant-gouverneur, en cas de vacance, et ce bill a passé de suite sans objection.

Le bill change la loi actuelle qui prescrit qu'en cas de vacance ou d'empêchement du gouverneur et du lieutenant-gouverneur, l'Orateur de la Chambre sera appelé à remplir les fonctions de gouverneur. Il remet le contrôle absolu de ces deux emplois au Sénat exclusivement. C'est une précaution contre l'éventualité d'une mise en accusation dirigée à la fois contre le gouverneur et le lieutenant-gouverneur.

Le bill après avoir été voté a été envoyé de suite à la Chambre.

Après cela le veto du gouverneur au fameux bill d'élection qu'il n'a pas osé signer l'année dernière, a été mis en discussion et le bill a été passé par dessus le veto. Si ce bill passe également à la Chambre, les conservateurs n'auraient aucun moyen de le faire rappeler et l'objet principal qu'ils ont eu en vue par le compromis leur échapperait.

Les radicaux, par cette loi électorale plus odieuse qu'aucune des précédentes, veulent s'assurer le contrôle des élections de 1876.

Ceux qui se sont faits des illusions sur les résultats du compromis, devront ouvrir les yeux devant ces preuves palpables des desseins des radicaux.

Le temps approche!
Il n'y a plus que trois jours
Avant le tirage.
Sur tous la fortune
Va répandre ses faveurs!
La Loterie de la Louisiane
Avec des lots s'élevant à $75,000,
Un gros lot de $20,000,
Et 440 chances
Se tire Samedi prochain.

UNE PROTESTATION.—La dépêche qui suit a été envoyée lundi soir à Washington et au Nord, par l'intermédiaire de l'agent de la Presse associée.

L'information que le correspondant à Washington du *New-York Herald* prétend tenir des conservateurs de la Louisiane et d'après laquelle le gouverneur McEnery perdrait la confiance de notre population et que le lieutenant-gouverneur Penn serait à leur avis, un chef plus digne de confiance, est entièrement incorrecte. Le gouverneur McEnery est plus fort aujourd'hui dans les cœurs et la confiance du peuple qu'il l'a jamais été. Nous ne pouvons croire que le lieutenant-gouverneur Penn approuve une pareille déclaration.

La déclaration de M. Frye que l'opposition au compromis n'est faite que par des gens sans responsabilité ici est absolument contraire à la vérité. Les meilleurs de nos citoyens, de toutes les classes, sont opposés à tout compromis sur le principe vital pour lequel ils combattent depuis des années, et ils n'accepteront jamais aucun arrangement, quels qu'en soient les termes, comprenant un acquiescement à l'usurpation Kellogg, ou qui les obligera à pardonner les outrages et la spoliation commis dans le passé.

Randell Hunt,	T. G. Hunt,
E. John Ellis,	John Chaffee,
J. B. Lafitte,	D. Warren Brickell,
W. C. Raymond,	Thos. A. Adams,
H. D. Ogden,	Albert Voorhies,
Fred. N. Ogden,	Chas DeBlanc,
J. M. Bonner,	T. L. Lyons,
Wm. G. Austin M. D.,	Edward Toby,
J. E. Austin,	Leeds Greenleaf,
John M. Avery,	D. S. Bryon,
W. J. Hare,	J. Dickson Bruns,
Wm. J. Behan,	B. M. Harrod,
Edgar Nott,	B. F. Jonas,
J. D. Hill,	Washington Marks,
Page M. Baker,	John J. Mellon,
L. P. Conner, d'Iberville,	A. B. George, de Webster,

Aider la nature.—Il est inutile d'essayer de forcer la nature, si vous le faites, elle se révoltera. Il faut la cajoler, pour ainsi dire, et non la violenter. Par exemple, en essayant de combattre la constipation parce que les médecins appellent un traitement héroïque, on est sûr de faire échouer le but qu'on a en vue, qui est de procurer une guérison permanente. Il faut renoncer absolument aux cathartiques drastiques, car bien qu'ils puissent trouver un soulagement temporaire, ils affaiblissent et enflamment les intestins qui ne peuvent plus remplir leurs fonctions objectives d'une manière satisfaisante. Combien ne vaut-il pas mieux, en pareil cas, aider la nature avec un doux et salutaire apéritif, comme le Hostetter's Stomach Bitters, qui fortifie en même temps qu'il soulage les boyaux. Non seulement, c'est l'avantage que procurent les Bitters de Hostetter, mais ils fortifient encore [illegible] tout le système.

MASS-MEETING du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

A une réunion qui a été tenue hier sous la présidence du Dr Brickell et à laquelle assistaient une cinquantaine de citoyens, il a été décidé de convoquer pour vendredi soir, un mass-meeting du peuple de la Nouvelle-Orléans.

Le comité de convocation fera connaître le lieu choisi pour la tenue du meeting, dont l'objet est de prendre en considération la situation politique de l'Etat et la question du compromis.

Le comité de convocation se compose des citoyens dont les noms suivent: Eugène May, Charles Cavanagh, Dr Huard, Harrison Watts, E. Rivet, J. Turpin, A. J. Pierson, L. Quertinmont, W. C. Raymond et Dr J. J. Finney.

LA MISE EN ACCUSATION DE KELLOGG.—Nous n'avons pu obtenir d'informations précises sur ce qu'a fait hier le caucus Hahn dans ses deux longues séances secrètes. Un membre a nié qu'il ait été question de la mise en accusation de Kellogg et a dit qu'il n'y avait rien de vrai dans la nouvelle rapportée par le *Bulletin* que le troupeau de Hahn avait voulu mettre le pseudo en accusation. Mais, si l'affaire s'est arrangée plus tard, il est clair que le secret aura été recommandé. Il est certain qu'il y a eu une séance orageuse de 4 heures à 7 heures, et le soir il a été impossible de réunir un quorum. La ménagerie est difficile à contrôler.

Nous nous demandons ce que Warmoth a bien pu faire avec Kellogg à onze heures du soir. La réunion de ces deux oiseaux de proie est de mauvais augure.

Projet de liquidation des dettes de la ville.

Voici le texte du rapport du comité nommé en vertu de l'ordonnance No 2597, projet qui a été référé à l'administrateur des comptes.

RAPPORT.

Le comité nommé en vertu de l'ordonnance No 2597, a pris en considération les sujets qui leur étaient soumis et présente le rapport suivant :

Il est manifeste qu'avec une dette consolidée, certifiée et flottante de plus de vingt millions de dollars, avec un intérêt annuel sur la dette consolidée de près d'un million et demi, avec plusieurs millions de taxes impayées qu'une communauté accablée et appauvrie est hors d'état de payer avec une dépression constante dans la valeur de toute espèce de propriété, il sera impossible même avec la plus rigide économie, de pourvoir aux dépenses courantes de la ville et en même temps de continuer à payer l'intérêt.

Les contribuables sont tellement épuisés par les exactions précédentes qu'il leur sera impossible de faire face aux taxes que le Conseil est obligé de lever d'après la loi.

Malgré tout le mécanisme des cours, malgré la répugnance connue des propriétaires fonciers à se laisser saisir et vendre on n'a guère pu percevoir qu'un peu plus de moitié de la taxe de l'année dernière, et la possibilité de payer sera moindre cette année que l'année dernière.

Cette administration a réduit les dépenses, soumises à son contrôle, au point le plus bas possible eu égard aux nécessités d'une administration convenable des affaires de la ville. Une plus grande réduction ne peut venir que d'une législation favorable qui rendrait au gouvernement de la ville le contrôle de ses propres affaires.

Actuellement il n'a pas de contrôle sur les montants qui doivent être levés pour la police, les écoles ou le parc, ni sur la taxe d'intérêt, mais il est requis par la loi d'imposer ces taxes à la demande de gens qui ne sont, en aucune façon, responsables envers ce peuple ni envers leurs représentants légalement élus. Le Conseil n'a aucun pouvoir pour fixer les émoluments et les salaires d'un grand nombre de fonctionnaires qui sont payés par la ville, ni en beaucoup de cas, de retrancher des emplois dont on pourrait très bien se passer.

Sur la taxe de 2 1/2 pour cent imposée pour l'année 1875, le gouvernement de la ville n'obtient qu'un peu plus de 1/2 pour cent pour les dépenses confiées à sa charge.

Près de 2 pour cent doivent être perçus et payés par lui sans le pouvoir de réduire, d'aucune manière, les dépenses auxquelles ils sont destinés.

Sur le demi pour cent, levé pour les dépenses générales, une grosse somme doit être payée pour dépenses de cour, émoluments de shérifs, cours des recorders, coroners et bureau de santé, &c., lesquelles étant fixées par la loi ne peuvent être changées par le Conseil de Ville.

Il appert donc que le Conseil ne peut pas alléger le fardeau davantage à moins que le créancier ne vienne à son secours. A moins d'une forte diminution de l'impôt, le gouvernement de la ville cessera de fonctionner faute de moyens; le citoyen et le détenteur de bons souffriraient énormément de cet état de choses. Il faut donc que le détenteur fasse certaines concessions. Nous avons préparé la proposition suivante que nous suggérons comme remède :

Premièrement.—Les détenteurs de bons formeront une société en vertu de la loi qui régit les banques. Cette société portera le nom de "City Security and Banking Company" ou tout autre qui sera jugé convenable.

Deuxièmement.—Le capital de la société reposera sur tous les bons de la ville à leur taux actuel—avec cinq pour cent d'intérêt comptant.

Troisièmement.—La ville transférera à la société toutes les propriétés et franchises qui peuvent être louées ou dont on peut disposer pendant un certain nombre d'années.

1.—Les water works et les matériaux, pendant — ans.

2.—Les marchés publics pendant — ans.

3.—Les remorques (quais) et les débarcadères pendant — ans.

4.—Toutes les propriétés de batteures et tous les atterrissements futurs pendant — ans.

5.—Les droits de la ville aux chemins de fer à chars à cheval.

6.—Les droits de la ville à la compagnie du gaz de la Nouvelle-Orléans, actuellement en litige.

7.—Le transfert de toutes les propriétés qui ne sont pas consacrées à l'usage du public.

Toutes ces propriétés seront tenues en bon état et sujettes aux mesures publiques actuelles, sous les règlements de police, de salubrité et des tarifs nécessaires pour protéger les intérêts publics.

En considération de ce qui précède, la société liquidera toute la dette (en bons) de la ville—capital et intérêt. Si cet arrangement peut être conclu et si l'on adopte des lois qui réduisent les dépenses de la ville à un point convenable, la taxe peut être réduite à 1 1/2 ou 1 1/4 pour cent sur l'assessment actuel; les propriétés et les franchises transférées à la société acquerront plus de valeur dès que viendra la prospérité, résultat de la diminution de l'impôt.

Votre comité soumet ce projet, nécessairement imparfait, comme solution des difficultés financières qui accablent toutes les classes de la population.

CHAS. J. LEEDS, Maire,
ED. PILSBURY, Administrateur des Finances.
J. G. BROWN, Administrateur des Comptes Publics.

Des jours heureux
Suivront encore
Pour les gens bien avisés
Pour les gens bien avisés
Qui achèteront des billets gagnants
A la Loterie de la Louisiane,
Tirage de samedi, 27 février
Tirage de samedi, 27 février.
$75,000 de lots!
$75,000 de lots!

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste [illegible] le ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

— On lit dans le *Petit-Marseillais* : On annonce que le [illegible], condamné à mort par le [illegible] de guerre de Marseille pour sa participation aux événements du 4 avril, [illegible] dans la prison [illegible] en [illegible] évadé de [illegible]. Il se trouverait en ce moment à Londres.

OPERA.

Aujourd'hui, jeudi, matinée à midi: *Le Barbier de Séville*.—Ce soir, première représentation de la reprise de *La Grande Duchesse de Gérolstein*, opéra-bouffe en trois actes d'Offenbach, pour le bénéfice de Mlle Dumestre. C'est une bonne occasion qui s'offre aux amateurs de l'opérette; ce soir, au théâtre de la rue Bourbon, [illegible] tous les services rendus par elle à la Direction de notre scène lyrique.

ILMA DE MURSKA.—L'apparition de cette célèbre cantatrice [illegible] l'événement de la saison musicale. [illegible] Mlle de Murska a fait fureur dans le rôle de Lucia [illegible] le Nord, qui craint de voir [illegible] Mlle de Murska est Hongroise, [illegible] grands talents.

La vente des places pour les deux représentations de LUNDI et de MERCREDI doit commencer demain vendredi; nous publierons le tableau des prix qui, par la circonstance, doivent être nécessairement légèrement élevés. Mais, malgré cette hausse, nous ne doutons pas que les billets ne s'enlèvent rapidement. Plusieurs abonnés ont déjà fait connaître l'intention de conserver leurs loges.

Pseudo-Législature.

CHAMBRE.—Séance du 24.

A midi et 10 minutes un quorum est présent sous la présidence de M. Hahn.

Une résolution pour admettre Montalde est déposée.

Une discussion s'élève sur le bill voté pour la réduction de la commission des collecteurs de taxes d'Etat.

Plusieurs membres veulent entendre la lecture du bill, pour savoir si c'est bien le même qui a été voté.

M. Pierson, orateur par intérim, ordonne au secrétaire de lire le journal enregistrant les délibérations le jour où le bill fut passé.

Le journal est lu ainsi que le bill et la preuve est acquise qu'il n'a subi aucune altération.

Il est constaté en ce moment qu'il n'y a plus que 48 membres présents.

M. Kellogg entre et se met en conférence avec M. Hahn.

Les membres rentrent, un quorum est présent et pour plus de sûreté le bill sur les collecteurs est référé de nouveau au comité.

M. Hahn donne avis qu'il refusera de signer tout bill qui lui sera dénoncé comme irrégulier ou suspect d'avoir été faussement copié.

Sur une discussion à propos de la paroisse de Grant, M. Marsil adjure la Chambre d'abolir cette paroisse séditieuse ou, si non, un Louisianais sera partout traité de "bandit."

Le rapport du comité, ayant pour but de transférer de nouveau le territoire de la paroisse Grant sous la juridiction de la paroisse à laquelle il appartenait auparavant, est adopté. Oui 61, Non 11, ainsi la paroisse Grant n'existe plus.

Le nouveau bill de loterie de M. Pierson est ajourné indéfiniment et la séance est levée.

La Chambre siége en séance secrète à partir de quatre heures et des débats très orageux ont lieu pendant cette séance.

A sept heures et demie la séance publique est reprise, mais il n'y a pas de quorum. [illegible] ne peuvent être admises faute de quorum. A [illegible] on annonce un quorum.

M. Lane, du comité des élections contestées, fait un rapport en faveur de l'admission des contestants républicains des paroisses St. Landry, Est Feliciana et Catahoula, et des 3e et 4e wards de la Nouvelle-Orléans, sauf à examiner les réclamations subséquentes des contestants.

Sur motion d'adopter le rapport, on vote, par oui et non. Il est démontré qu'il n'y a pas de quorum. Une autre motion d'ajournement à demain indique qu'il n'y a que 38 membres.

A neuf heures et demie il n'y avait pas encore de quorum et personne n'est admis à rester dans la salle ni même dans les corridors que gardent les sergents d'armes aidés par les métropolitains commandés par le capitaine Lawler. Il est donc impossible de savoir ce qui se passe dans la salle.

Quand la porte s'ouvre cependant, pour admettre un membre, on entend la voix de stentor de M. Stewart, discutant sur le compromis.

A onze heures et un quart, l'ex-gouverneur Warmoth entre et d'un pas rapide pénètre par la porte de derrière dans le bureau de Kellogg.

A onze heures, les portes sont ouvertes. Un membre de la Chambre informe notre rapporteur que, dans la séance secrète, il n'a pas eu un mot de dit sur la mise en accusation de Kellogg et que la discussion a révélé le fait que les quatre cinquièmes des membres sont en faveur du compromis Wheeler.

L'ajournement est prononcé.

SÉNAT.

Réunion à l'heure ordinaire sous la présidence d'Antoine.

Burch présente une résolution invitant le gouverneur à donner toutes les informations officielles qu'il peut avoir sur le compromis Wheeler. Adoptée.

Blunt s'élève violemment contre un acte exemptant de taxe les propriétaires qui ont souffert de l'inondation pourvu qu'ils en fassent la déclaration et en fournissent la preuve.

Blackburn appuie Blunt très énergiquement.

Burch s'oppose au bill parce qu'il profiterait surtout à la population blanche.

Le bill est finalement renvoyé au comité.

Le bill de Brewster proposant des amendements à la constitution est déposé sur la table.

Le rapport du comité nommé pour examiner les livres de l'auditeur dit que de nombreuses contradictions y ont été trouvées et que les comptes sont fort irréguliers. Ce rapport est adopté après une courte discussion.

Le bill relatif au mode d'établir ce qui est dû à la Compagnie de Levée et prescrivant la conversion de la dette a été appelé et finalement adopté.

L'acte rappelant les sections 1380 et 1381 des statuts révisés et ayant en vue d'abolir [illegible] en discussion. Ce bill prescrit le mode par lequel les vacances dans les places de gouverneur et lieutenant-gouverneur seraient remplies. Le bill est adopté.

La loi d'élection qui avait été vétoée par le gouverneur et dont les clauses sont si odieuses, a été appelée et a passé par un vote de 13 contre 5.

Ces deux bills ont été passés avec précipitation aussitôt qu'on a su la nouvelle que le caucus démocratique avait acquiescé au compromis de Wheeler.

Le Sénat se retire alors en séance exécutive et s'ajourne.

— M. H. Page, le facteur de pianos bien connu, chevalier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-six ans.

18

BOUTONS, ÉRUPTIONS, RUGOSITÉS DE LA PEAU.—Le système étant mis sous l'influence de la "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce pendant quelques semaines, la peau devient douce, veloutée, unie, et avec une santé redevenue parfaite, la beauté s'épanouit dans toute sa gloire. Les effets de tous les remèdes qui opèrent sur le système par l'intermédiaire du sang sont nécessairement un peu lents à se produire, quelle que soit la bonté du remède employé. Quand de une à trois bouteilles suffisent à éclaircir la peau et à la délivrer de boutons, de pustules, de taches et d'éruptions, il est facile peut-être une douzaine pour guérir quelques cas où le système est vicié de scrofules et de poisons virulents. [illegible] [illegible] Vendu par les marchands de drogues.

Eruptions—[illegible]

Cincinnati, comté de Columbia, New-York.

Dr. R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.

Cher monsieur:—[illegible] j'ai été affligé de dartres de la pire espèce [illegible] Medical Discovery [illegible]. Avec une gratitude sans borne,

Mme A. W. WILLIAMS.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

[illegible]

[illegible] Manhattan Sous la Morgue.

[illegible]

M. DE BROGLIE ET LA RÉPUBLIQUE.—Très vive attaque dans l'[illegible] contre M. de Broglie.

M. de Broglie figure parmi les votants de l'amendement Wallon [illegible] [illegible]. M. de Broglie [illegible] la République.

Pendant plus de deux ans, M. de Broglie accumule intrigues sur intrigues [illegible] la République [illegible].

—On s'est livré, à Toulon, à des expériences sur le bateau-automatique Whitehead. Cet engin, qui se meut à l'aide d'une machine à air comprimé, est dirigé sur une cible [illegible]. Ce bateau-automatique, inventé par M. Whitehead, [illegible] d'une lieue [illegible] produit une explosion [illegible]. La torpille Whitehead coûte environ 10,000 fr. [illegible].

TEMPERATURE.—24 fév. 1875.

Thermomètre de C. De Jarnette, opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
8 A. M.	[illegible]	[illegible]
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

Réparations de Cheminées.

Demande de domestiques.

La Tablette.

Vente avantageuse!

Ouverture de la Petite Bourse.

J. A. LACROIX,

BLOOD FERTILIZING WORKS OF NEW ORLEANS.

FERTILISEURS.

Substances fertilisantes.

Ouvrière de la Consommation.

$1500.00

Collége Commercial de Dellmar.

Avis spécial.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Bile-Orléans.

Avez-vous besoin d'argent?

DEMANDE D'AGENTS DANS TOUTES LES VILLES DU SUD, POUR LA CÉLÈBRE MACHINE A COUDRE DE WEED.

AVANTAGES REMARQUABLES.

Maison établie en 1832-35.

MEUBLES.

McCRACKEN & BREWSTER,

McCracken & Brewster.

Avis aux Contribuables.

Notice to the Public & Taxpayers.

Vor. MAIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
23 et 25 — Rue Bienville — 23 et 25

A. BOCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne.
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

NOUVELLE-ORLEANS, 1875.

Aux Dames.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 24 FEV.—CLASSE No 48.

LA CÉLÈBRE
Mme LEONCE

Guérison gratuite des rhumes!!!

HORTICULTURE.

A. GIOUX,

Restaurants, Hôtels, &c.

Cosmopolitan Eating House.

Dr. CHAS. T. PRICE.

PENSION FRANCAISE.

DIRECTORY DE BOARDS, 1875.

Prix: $5.

Restaurant des Quatre-Saisons.

Dr. OTTO KRATZ,

Commercial Restaurant.

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

JULIUS ROBERTS
Mission Process Co.

Aux propriétaires de nuits de terres.

AU SINGE QUI VISSE.

L. GIROT,

Chemises! Chemises!
AU MAGNOLIA.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées.

ELKIN & CO.,

PIERRE PAVIA

1200

Compagnie d'Assurance [illegible]

J. BRANDIS FILS, Agent.

AU PROGRES.
ERNEST CARAND,
Fabricant de Chaussures & Vin.

JOHN G. WAGNER,

BOTTES, SOULIERS, &c.

OCCASION RARE.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

Le Samedi, 24 juillet 1875,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
2560 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!

Grand Concert Promenade

VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.

Souvenez et souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 24 juillet 1875,
TOUS LES BILLETS
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSEZ A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

—AUX SOINS DE—

CHAS. T. HOWARD, Président.

JOS. DAVID,

L. VIPLE,

VACCINATION.

Un Café à Vendre.